

Le Griffon

Important :

*Ce dossier étant composé de pages doubles,
pour un meilleur confort de lecture du fichier PDF,
choisissez dans la rubrique «Affichage»,
l'option «continue page double».*

Les enjeux de l

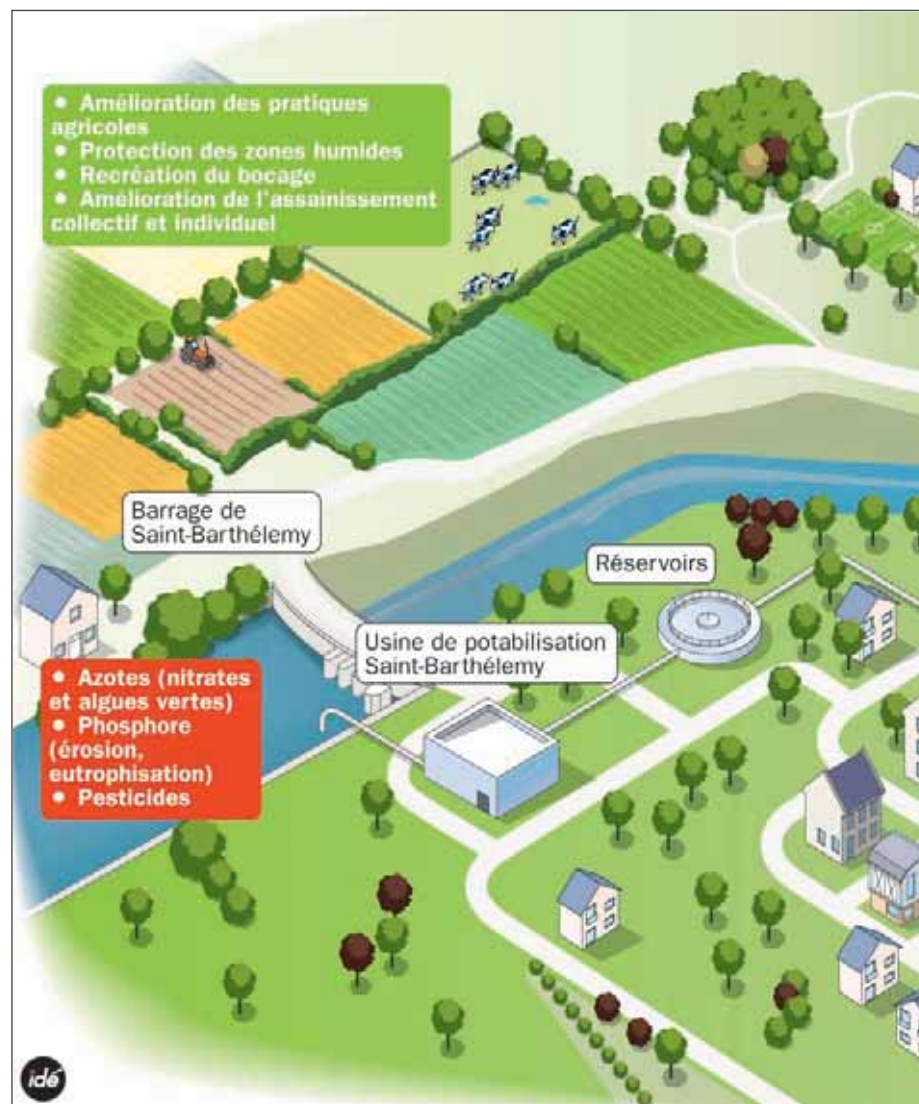
L'Europe exige le retour à un bon état écologique des milieux. L'enjeu, c'est l'eau de la source à la mer, et ses usages : eau potable, baignade, mytiliculture, biodiversité...

D'où l'urgence à agir et à modifier les comportements.

Environnement

Le constat est sans appel. La ressource en eau est dégradée dans les rivières assurant l'alimentation des captages. La qualité bactérienne médiocre des eaux de baignade laisse craindre la fermeture de certaines plages en 2013, si la situation ne s'améliore pas (celle du Valais pourrait être concernée). La production de moules et la pêche à pied sont menacées pour les mêmes raisons. Les algues vertes posent un problème de sécurité avéré, mais nuisent également à l'activité touristique. Les enjeux de l'eau se posent en termes d'environnement, de santé, d'économie.

« Certes on sait produire de l'eau potable à partir d'une eau dégradée, mais l'Europe nous demande aujourd'hui de retrouver un « bon état écologique » des milieux », dit Julien Dubos, responsable du service Eau et Assainissement à la Ville. Question de bon sens. « Moins on souille l'eau, plus on en garantit la qualité. C'est l'affaire de tous, des collectivités, des agriculteurs, mais aussi des particuliers. Tout le monde peut agir, au quotidien »,



souligne Marie-Claire Diouron, maire adjointe en charge de l'environnement, en soulignant la nécessité d'une « prise de conscience collective ».

D'où vient la pollution ?

Qui pollue et comment ? « La dégradation des milieux ne date pas d'hier, simplement aujourd'hui on la mesure. Elle est liée exclusivement à l'activité humaine », dit Julien Dubos.

La gestion de l'eau s'envisage sur un bassin versant. Celui du Gouët s'étend de Lanfains à la baie de Saint-Brieuc, du secteur le plus rural, où coulent les rivières bordées de champs et fermes, au plus urbain, proche du littoral, où l'eau est consommée, puis rejetée (les eaux usées).

En amont de la retenue de Saint-Barthélemy, où l'eau est prélevée, le milieu naturel absorbe une pollution d'origine majoritairement agricole : phosphores issus des engrais

'eau



et des effluents d'élevages (entraînant le développement de micro-algues au barrage, ce qu'on appelle l'eutrophisation) ; nitrates provenant des engrais, du lisier et du fumier ; pesticides...

En aval, il s'agit d'une pollution avant tout bactérienne et pesticide, provenant des activités et de l'habitat urbains. La grande majorité des eaux usées est traitée par les stations d'épuration. Saint-Brieuc a beaucoup investi pour rendre la sienne la plus

Une représentation du bassin versant du Gouët, mettant en avant l'impact des activités humaines sur la ressource en eau.

*En rouge : les pollutions générées.
En vert, les améliorations apportées.*

performante possible (voir encadré p.12). Mais les mauvais branchements (l'eau usée raccordée aux eaux pluviales), les défauts de branchement, les dysfonctionnements

ponctuels de réseaux ou encore ceux liés aux très fortes pluies jouent leur part.

Les eaux pluviales, issues des toitures et des rues, contiennent des rejets en hydrocarbures et métaux lourds, mais génèrent surtout une pollution bactérienne : notamment à travers les déjections canines qui n'ont pas été ramassées par les propriétaires de chiens. «Elles ont un impact loin d'être négligeable», souligne Julien Dubos.

L'urbanisation croissante n'améliore pas la situation. En imperméabilisant, en drainant, en asséchant les zones humides «on force la nature, on lui ôte son pouvoir épurateur», souligne François David, responsable, au sein du service de l'Eau, de la cellule dédiée à la protection du bassin versant du Gouët. Le bocage et les berges ne sont plus suffisamment entretenus pour freiner l'érosion. «La pression des activités humaines est trop forte. Asphyxié, le milieu naturel ne peut plus encaisser. Il faut changer de pratiques.» C'est en cours.



Le Gouët, en amont du barrage.

Quelles directives européennes ?

L'Europe a défini pour 2015 un objectif de « bon état écologique » des milieux et des différentes masses d'eau (rivières, nappes, lacs, mer...). Il faudra :

- mesurer pour mieux connaître et agir ;
- cesser de dégrader : réduire les substances prioritaires, éliminer les substances dange-

reuses ; investir dans les équipements, les réseaux ;

- retrouver la fonctionnalité des zones humides, reconstituer le bocage ;
- lutter contre les algues vertes ;
- assurer une continuité écologique pour les poissons migrateurs (frayères, passages pour remonter le courant...).

Comme bien d'autres, le bassin versant du Gouët n'atteindra pas tous ces objectifs en 2015. L'Europe a donné des délais supplémentaires: 2021, 2027 selon les critères. En tout état de cause, elle fixe «une obligation de résultat, souligne Julien Dubos : dès à présent, nous devons faire le maximum, techniquement et financièrement».

Qui peut agir ?

Aidées financièrement par l'Agence de l'eau, les différentes collectivités travaillent sur ces questions. Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est en cours d'élaboration à l'échelle du pays de Saint-Brieuc. Il guidera l'action sur le bassin versant du Gouët. «L'échelon intercommunal paraît le plus adapté. C'est tout l'enjeu du transfert du service municipal de l'eau à Saint-Brieuc Agglomération, en cours d'étude», souligne Marie-Claire Diuron.

Le rôle des collectivités consiste à mesurer, analyser, améliorer les équipements, ce qui a un coût, et des conséquences sur le prix de l'eau (notre encadré p.14). Elles mènent aussi des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs, industriels et habitants : ils devront de leur côté se mettre en conformité et modifier leurs pratiques. Les particuliers ont leur rôle à jouer (lire nos conseils en page 15).



Photo Gilles Larbi

Pour le cadre de vie, le tourisme et la mytiliculture, il faut veiller à ne pas générer une pollution bactériologique.

Photo Gilles Larbi

Que fait la Ville pour préserver les milieux ?

- La Ville a beaucoup investi, cette dernière décennie, dans la station d'épuration, pour améliorer la qualité du traitement des eaux usées, notamment en terme d'azote ammoniacal et sur le plan bactériologique. Elle a augmenté sa capacité (140 000 équivalent habitants) et limite ainsi les risques en cas de fortes pluies. Aujourd'hui le rendement global de la station atteint 90%. 99% de la pollution biologique est traitée. La gestion des boues (engrais Fertiarmor) est également exemplaire.

- Elle mène des programmes annuels de rénovation des réseaux pour limiter les fuites.

- Elle conserve un réseau unitaire en hypercentre, là où la population est la plus dense, ce qui permet de traiter y compris les eaux pluviales dans ce secteur. Elle met en place un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales. Cinq grands bassins de rétention judicieusement positionnés sont notamment prévus. «Leur rôle consiste à réduire les risques d'inondations et à retenir la pollution», explique Cherif Izri, en charge de ce dossier.

- Le Plan Local d'Urbanisme en cours de finalisation comprendra des règlements contraignants pour la délivrance des permis de construire, notamment en matière d'eaux pluviales et de protection des zones humides.

- La Ville a intensifié les contrôles de branchements chez les particuliers : elle en effectue 1000 par an, et suit les mises en conformité.

- Elle assure la prévention sur le bassin versant du Gouët (lire p.13).

- Quant aux Espaces Verts, il n'utilisent plus de pesticides.



Photo Grand Biqueveur - Archives Ville

Une prairie fleurie : aussi jolie que facile d'entretien, elle ne nécessite pas de pesticides.

Protection du bassin versant : un gros travail de sensibilisation

La protection du bassin versant du Gouët est engagée depuis 1996, et assurée par la Ville depuis 2006, en partenariat avec les collectivités (le Pays, l'Agglomération, les communautés de communes...). La cellule bassin versant agit notamment en milieu rural, en sensibilisant les différents acteurs à la nécessité de protéger les milieux, en les conseillant. « *Les mentalités évoluent. Une grande majorité d'agriculteurs a ainsi commencé à modifier ses pratiques, certains les ont complètement adaptées* », précise François David. Pour limiter les nitrates, phosphates et pesticides, il faut réduire les apports, voire supprimer engrais minéraux et autres produits chimiques; bien choisir ses produits et les périodes d'épandage notamment de lisier et fumier ; prévoir une rotation des cultures (les herbes s'adaptent aux produits) ; planter après récolte pour éviter le lessivage des azotes... Le développement du bio, qui a commencé en Côtes d'Armor, est une piste pour le futur.

La reconquête des bocages et la protection des zones humides (généralement des prairies qui conservent de l'eau une bonne partie de l'année) constituent aussi une solution d'avenir.



Visuel YAL



Photo Dominique Morin

Les agriculteurs sont incités à valoriser un bocage freinant l'érosion.

Les haies et talus freinent l'érosion et donc, la pollution. Les zones humides jouent le rôle d'éponges. Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes fixe un objectif de 20 % de zones protégées dans la baie d'ici 2015. Enfin la cellule tra-

vaille sur les rivières, l'entretien des berges, la circulation des poissons migrateurs. Ces mesures, qui seront étendues, ont déjà commencé à porter leurs fruits. Le taux de nitrates s'établit en 2008 à 32 mg/litre en moyenne, avec une pointe à 41. La norme autorisée pour l'eau potable est de 50 mg /l. Pour mémoire, elle était régulièrement dépassée avant 1998. « *Les objectifs réglementaires seront atteints dès 2015 en matière de nitrates dans l'eau destinée à la consommation mais aussi de pesticides* », précise François David. ■

Algues vertes : l'enlèvement étendu



Photo Dominique Morin

Des algues enlevées tous les étés au Valais.

Les événements dramatiques de l'été 2010 sont venus confirmer la dangerosité des algues vertes lorsqu'elles fermentent, dégageant un gaz toxique, le sulfure d'hydrogène. L'enlèvement sur les plages constitue le volet curatif du plan de lutte gouvernemental. Dans la baie de Saint-Brieuc, il sera mutualisé à l'échelle de l'agglomération.

« La Ville de Saint-Brieuc a tou-

jours fait évacuer régulièrement les algues vertes de la plage du Valais, l'été, en faisant appel à une entreprise privée. A partir de 2010, l'enlèvement sera étendu vers la grève des Courses, sur le Trou à Cochons, soit une multiplication par quatre de la surface traitée. La Ville applique ainsi un principe de précaution, pour éviter tout risque d'accident », explique Chérif Izri. Parallèlement, la Pré-

fecture a prévu des panneaux d'information en plusieurs langues, prévenant les promeneurs des risques liés aux algues vertes. Les différents acteurs s'attacheront à ce que l'enlèvement et le traitement s'effectuent dans de bonnes conditions pour les employés. Quant à l'aspect préventif du plan de lutte gouvernemental, il passe par la modification des pratiques agricoles. ■



Photo Gérard Ringueur - Archives Ville

Des analyses très régulières au service de l'eau.

Un service public performant bientôt transféré

A Saint-Brieuc, le service de l'eau et de l'assainissement a toujours été géré par la commune, qui a souhaité conserver un service public. Il s'est modernisé au fil des décennies et a mis en place des démarches d'amélioration constante. « C'est un service performant, soucieux de la qualité de l'eau potable (y compris gustative), comme de celle de la ressource. Ses quatre-vingt-dix agents ont un réel savoir-faire, un haut niveau de technicité », relève Marie-Claire Diuron. Depuis 2009, l'ensemble du service Eau / Assainissement est devenu la première régie

publique de Bretagne certifiée ISO 9001 et ISO 14 001 : il remplit des exigences en terme de management de la sécurité, de la qualité, et de l'environnement.

Au-delà de Saint-Brieuc, il assure d'ores et déjà des prestations pour d'autres communes : production, distribution d'eau, traitement des eaux usées. Le transfert de ce service municipal à l'Agglomération est à l'étude, sachant que les enjeux environnementaux dépassent les frontières de la cité. C'est une des mesures qui permettra d'atteindre les objectifs ambitieux de reconquête de la qualité des milieux.

Une qualité très contrôlée

L'eau potable est le produit alimentaire le plus contrôlé. A Saint-Brieuc, elle provient en majeure partie du barrage de Saint-Barthélemy, immense réserve qui alimente les communes de l'agglomération et au-delà. Pour faire face à la fermeture du captage de l'Ic du côté de Binic (en raison du mauvais état de la ressource en eau), Saint-Brieuc a augmenté la capacité de son usine de traitement en 2009.

En 2008, selon le rapport annuel, l'eau distribuée « a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux limites réglementaires pour les autres paramètres à l'exception des pesticides, pour lesquels un dépassement ponctuel de la limite de qualité a été observé sur une collectivité en aval de Saint-Brieuc. Sur 94 contrôles cette année, la concentration maximale mesurée a été de 41 mg/l (la norme est à 50), la moyenne étant à 32 mg/l. Pour l'aluminium et le fer, respectivement 1 dépassement sur les 123 analyses et 3 sur 118 ont été constatés ». Cette eau distribuée au robinet est considérée par l'AFSSA comme sans risque sur la santé.

D'ici 2013, la Ville aura remplacé tous les branchements de plomb aujourd'hui connus. Il appartient aux propriétaires de réaliser les travaux dans leurs habitations, après compteur.



Photo Phovoir



Photo Gérard Ringueur - Archives Ville

Un service qui a un coût

Le prix de l'eau comprend l'eau distribuée et l'assainissement, une part fixe et une part liée à la consommation. L'abonnement ou part fixe représente moins de 15 % du prix de l'eau à Saint-Brieuc. Le prix est déterminé afin de pouvoir reverser des ressources à des organismes mutualisateurs : syndicat départemental d'alimentation en eau potable, Agence de l'eau.

Le tarif TTC atteint 3,22€ le m³ pour une consommation annuelle de 120 m³ ; 3,94€ pour une consommation annuelle de 40 m³. C'est le moins élevé de l'agglomération avec Ploufragan. « Il se situe en dessous de la moyenne nationale », précise Julien Dubos.

Investissements sur les réseaux, à l'usine de traitement, à la station d'épuration, mais aussi mesures, contrôles, sensibilisation du public ont un coût. « Cependant, la Ville s'est toujours attachée à ce que la hausse du prix de l'eau soit raisonnable, progressive, de l'ordre de 3 % par an à Saint-Brieuc. Nous veillerons, dans le cadre du transfert à l'Agglomération, à ce que cette évolution tarifaire reste maîtrisée, tout en conservant la même qualité de service pour la population », souligne Marie-Claire Diuron.

Comment agir chez vous ?

A la maison, dans la rue, dans votre jardin, des gestes simples permettent de ne polluer ni l'eau ni l'air, afin de **préserver votre environnement** mais aussi votre propre santé.

Dans le jardin

La réduction des pesticides (herbicides, insecticides et fongicides), c'est la priorité numéro 1.

Pour la pelouse : choisir un gazon résistant et facile d'entretien (à pousse lente) ; la première tonte après le semis permettra d'éliminer les plantes sauvages. Enlever les herbes non désirées avant qu'elles se mettent en graines et en fleurs. Apprendre à accepter ces dernières, qui ne sont pas «mauvaises».

Contre la mousse : un apport léger de chaux à l'automne, le passage d'un scarificateur en période de forte pousse et éviter les tontes courtes.

Sur les terrasses : l'eau bouillante de vos légumes et le désherbage manuel.

Autour des arbustes, rosiers, fleurs : du paillis ou des plantes couvre-sols (extirper le chardon, le liseron, le chiendent, le rumex avant de pailler).

Pour le potager : sarcler, biner, pailler ; couvrir les sols avec des engrais verts ; respecter la rotation des cultures et cultiver des variétés adaptées au sol et au climat.

Pour lutter contre les maladies : améliorer la fertilité du sol par des apports de compost, des engrais verts ; aérer les plantations ; tailler régulièrement ; préférer les produits biologiques ou naturels.

Contre les insectes : la citronnelle, le laurier, le thym, le romarin ou les géraniums contre les moustiques ; le citron, la craie, le talc contre les fourmis...

Des fleurs, des abris ou nichoirs peuvent faciliter l'implantation de certains insectes et animaux qui sont bienvenus dans le jardin (coccinelles, mésanges...), pour lutter contre les ravageurs et assurer la biodiversité.

Attention : les stations d'épuration ne peuvent pas traiter les pesticides : tout résidu ou emballage doit être déposé en déchèterie.



Photo Fotolia

A la maison

La publicité vante les mérites des produits chimiques. Il existe des alternatives.

Le savon de Marseille est très efficace, de même que le savon noir pour les carrelages.

Le bicarbonate de soude (qu'on trouve facilement sur internet) nettoie le four, blanchit le linge, rafraîchit les tapis, enlève les tâches de graisse et fait briller les évier.

Le jus de citron, mélangé à du vinaigre, nettoie et désinfecte les sanitaires, détartre et fait briller la robinetterie.

Et aussi : évitez les lingettes, les lessives phosphatées...

Un composteur à domicile pour 15€

Saint-Brieuc Agglomération effectue des achats groupés de composteurs. Ils sont commercialisés au prix de 15€ par les communes. Les agents de la Ville les livrent à domicile et expliquent leur fonctionnement

Le compostage permet de réduire la quantité des ordures ménagères tout en produisant un engrais naturel de qualité, constitué d'épluchures de légumes, coquilles d'œuf, marc de café et autres déchets verts.

Contact : Service de la Propreté urbaine, 02 96 62 56 90.

Dans la rue

Ramasser les déjections doit devenir un réflexe pour les propriétaires de chiens.

Il est interdit de laver sa voiture en dehors des aires prévues à cet effet.

Porter un autre regard sur les herbes folles. Les retirer à la main sur le trottoir devant chez soi doit devenir un geste naturel. ■

• Liste non-exhaustive. Pour plus d'informations, consultez internet, les livres de la bibliothèque, les jardineries qui ont signé une charte avec le Pays de Saint-Brieuc... Rendez-vous à la foire aux plantes, le 6 juin aux Promenades.



Photo DR